



# La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 29 septembre 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025, pour la propriété sise au 540, Montée Bussière à La Pêche connue sous le lot 5 919 065 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de réduire la marge arrière de 5,00 m à 2,32 m au Règlement de zonage 113-2025 pour permettre la régularisation et la transformation du bâtiment accessoire détaché (garage) en habitation unifamiliale.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

**DONNÉ à La Pêche, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (2025).**

---

Annie Racine  
Directrice générale et greffière trésorière par intérim

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12 septembre 2025.

---

Annie Racine  
Directrice générale et greffière trésorière par intérim